

Communiqué de presse

Berne, 27 février 2024

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Sièges-autos

Un·e enfant sur deux est mal attaché·e en voiture

En voiture, un·e enfant qui voyage sans siège-auto court un risque trois fois plus élevé d'être grièvement ou mortellement blessé·e en cas d'accident. Or, un siège-auto ne peut déployer pleinement son effet protecteur que si on s'en sert correctement. À cet égard, un nouveau relevé du BPA réalisé en partenariat avec le TCS montre que le siège-auto d'un·e enfant sur deux en voiture n'est pas utilisé comme il le faudrait. C'est pourquoi le BPA et le TCS s'emploient à sensibiliser la population aux principales erreurs commises en la matière et à montrer comment les éviter.

Le siège-auto est aux enfants ce que la ceinture de sécurité est aux adultes. S'il fait défaut, le risque pour un·e enfant en voiture d'être grièvement blessé·e ou tué·e en cas d'accident est multiplié par trois. En Suisse, l'utilisation d'un siège-auto est obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou jusqu'à une taille de 150 cm. Lorsque l'un de ces deux critères est rempli, le siège-auto peut être remplacé par la ceinture de sécurité du véhicule.

Dans le cadre d'un nouveau relevé, le BPA a examiné en partenariat avec le TCS dans quelle mesure les sièges-autos sont effectivement utilisés, et s'ils le sont correctement. Résultat: un·e enfant sur deux est mal attaché·e en voiture. Les erreurs vont du choix d'un siège-auto inapproprié pour l'enfant au mauvais positionnement de la ceinture pour attacher l'enfant, en passant par un mauvais montage du dispositif dans le véhicule. Les cas graves d'utilisation incorrecte de sièges-autos, comme lorsque la ceinture est en contact avec le cou, concernent un·e enfant sur trois en voiture. Dans 3 % des cas, les enfants sont transporté·es sans siège-auto, ce qui est pourtant interdit.

Enfants plus âgé·es davantage mal attaché·es

S'il est vrai que les parents et les autres personnes transportant des enfants optent généralement pour le bon siège-auto, en particulier pour les enfants jusqu'à 6 ans (93 %), des erreurs sont commises dans un cas sur quatre lors de l'installation du siège pour enfant en bas âge dans le véhicule et, dans un cas sur trois, lors de l'assurage de l'enfant dans le siège. Globalement, les erreurs sont plus nombreuses avec les sièges-autos pour les enfants plus âgés (p. ex. rehausseurs) qu'avec ceux de leurs cadets. S'agissant des rehausseurs, c'est le cheminement de la ceinture qui est le plus souvent incorrect: la sangle est par exemple mal réglée en hauteur ou vrillée.

Sécurité des enfants en voiture: mode d'emploi

Les sièges-autos protègent, à condition qu'ils soient utilisés correctement. C'est pourquoi le BPA et le TCS recommandent de se faire conseiller dans un magasin spécialisé non seulement sur le type de siège-auto adapté, mais également sur son montage correct, et de lire impérativement les instructions d'utilisation. Les sièges-autos devraient être fixés le plus fermement possible, idéalement grâce à une installation de type «Isofix», qui permet un ancrage du siège-auto à la voiture. Depuis

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

2014, les voitures neuves doivent obligatoirement être équipées d'un tel dispositif Isofix. De nombreux véhicules plus anciens peuvent quant à eux être mis à niveau.

Nos principaux conseils de sécurité

- Choisir un siège-auto adapté à la taille et au poids de l'enfant.
- Monter le siège-auto à l'arrière.
- Lors de l'installation du siège-auto, respecter les instructions du siège et de la voiture.
- Attendre que la tête de l'enfant dépasse du siège-auto pour passer à la catégorie de sièges suivante.
- Enlever à l'enfant sa veste d'hiver pour que la ceinture soit plaquée autant que possible au corps de l'enfant.

Méthode: le relevé a été effectué entre avril et juillet 2023 sur 8 sites différents, pour un total de 53 jours de relevé. Du personnel formé à cet effet a interrogé des automobilistes et procédé aux examens techniques relatifs à l'utilisation incorrecte («misuse») des sièges-autos. 1431 conducteur-rices de voitures de tourisme ont été abordé-es. 672 d'entre eux-elles (47 %) ont accepté de participer au relevé. Au total, des données sur 982 enfants soumis-es à l'obligation d'être attaché-es par un dispositif de retenue ont été relevées. L'entreprise Planar AG für Raumentwicklungs, Zurich, a été mandatée par le BPA pour réaliser le relevé. Le Touring Club Suisse (TCS) a apporté son expertise en matière de dispositifs de retenue pour enfants dans le cadre du développement méthodologique et de la réalisation du relevé.

Pour toute question concernant le relevé:

Mara Zenhäusern, service de presse du BPA
medias@bpa.ch, 031 390 21 21

Pour toute question concernant les sièges-autos:

Jürg Reinhard, TCS
juerg.reinhard@tcs.ch, 079 302 00 87